



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

maladie de Parkinson

Question écrite n° 62180

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les propositions exprimées par l'association France Parkinson pour une prise en compte des spécificités de la maladie de Parkinson par le plan maladies neurodégénératives (MND). L'association France Parkinson demande que les acteurs de la maladie de Parkinson soient étroitement associés à la gouvernance du plan MND, avec une fixation des objectifs au niveau national ainsi qu'un suivi des résultats. Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Texte de la réponse

Comme annoncé le 18 novembre 2014, lors de la présentation du nouveau plan maladies neuro-dégénératives 2014-2019 par la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, les associations sont associées à la gouvernance du plan. La mesure 90 de ce plan prévoit spécifiquement les conditions de cette gouvernance, parmi lesquelles la mise en place d'un comité de suivi national associant les représentants des malades et des aidants. France Parkinson et le Collectif Parkinson font partie des membres du comité de suivi du plan. L'évaluation sera rigoureuse et s'attachera notamment à mesurer les impacts de la mise en oeuvre du plan 2014-2019. La mesure 89 prévoit de confier cette évaluation à une équipe de recherche dans le cadre d'un appel à projet et sur la base d'un cahier des charges. Le détail des indicateurs sera présenté au comité de suivi.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62180

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 juillet 2014](#), page 6319

Réponse publiée au JO le : [29 septembre 2015](#), page 7401